L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 AOUT 1856.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
C. F. WEISSE, H. DUPOUR,
E. DUVERGER, S. HARRY.
Rue Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 29 AOUT.

ABONNES A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de *Dix cents* pour les six numéros. Il se répète tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois, mais comme en leur ouvrant ils ne peuvent pas tout de suite savoir si leur surcharge ira sans peine, nous avons résolu de tout concilier en nous portant à nous rendre à ces demandes, et les porteurs à nous recevoir. Il est clair que ces derniers qui ne *vendent* pas le journal, devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

AFFAIRES MEXICAINES.

Les choses se succèdent rapidement. Les tentatives ne sont pas moins [illegible] depuis que Comonfort est au [illegible] Il est clairement devant la fermeté et la résolution du président. Les nouvelles que nous ont appris [illegible] avait tramé un complot considérable, mais que les conspirateurs au moment où le mouvement devait éclater, Quatre généraux, MM. Osnaya, Suarez Navarro, Zamacona, ont été exilés et [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Le but [illegible] et d'annuler la loi Lerdo, [illegible] et de rétablir les [illegible] en d'autres termes, de [illegible] aux classes privilégiées et [illegible] du corps à part [illegible] et cette populaire auprès [illegible] des classes, mais il est [illegible] que ses auteurs [illegible] à l'exécution. Le clergé [illegible] surtout dans une région [illegible] de la nation et [illegible] spéciales et exception [illegible] Jésuitisme revêtu de force [illegible] un double caractère, celui [illegible] le prêtre ne [illegible] discipline relâchée [illegible] des supérieurs spirituels [illegible] est nécessaire de l'Etat et [illegible] de l'autorité civile. [illegible] malheureusement, le prêtre [illegible] et il n'avait pour juges [illegible] ecclésiastiques. C'était donc [illegible] et cette subversion [illegible] de tout gouverne[illegible] ordre chez certains [illegible] en est enfin [illegible] n'a pas hésité à [illegible] les *furors* ont été [illegible] rétablissement d'un [illegible] ordre [illegible] de l'église.

[illegible] n'est pas une spoliation, puisque [illegible] n'est versé entre [illegible] ceux-ci simplement une [illegible] qu'il ne [illegible] c'est une [illegible] action forcée? J'ai [illegible] que le trait d'un [illegible] une maison qui ferme [illegible] de ses codes à l'Etat [illegible] partielle. [illegible] la totalité ou une [illegible] du [illegible]

[illegible] immense fortune [illegible] du clergé comme [illegible] danger véritable [illegible] religieuses [illegible] sur toute cette [illegible] qui ne affermé [illegible] ces fabriques, [illegible] ces propriétés [illegible] et l'on [illegible] exacte au for [illegible] fait et détail [illegible] l'Espagne [illegible] [illegible] et les Pâchas [illegible] dangereux à [illegible] les [illegible] Comonfort [illegible] n'était pas sans [illegible] hautes implications [illegible] eux qui, dans leur [illegible] mesure qui [illegible] la sécurité [illegible] dirigée contre [illegible]

[illegible] Comonfort [illegible] Il est probable que [illegible] ses jeunes gens de [illegible] ramener du [illegible] en homme [illegible] devient il [illegible]

[illegible] heureux que la Direction ait [illegible] la salutaire réforme [illegible] Les places de professeurs [illegible] classes des écoles de garçons [illegible] pour plus d'une raison, [illegible] femmes. Le changement [illegible] leurs et de leur part [illegible] sagesse, et les familles leur [illegible] avoir tout droit à leurs justes [illegible]

[illegible] les salvades qui lui ont [illegible] Direction a pu augmenter le [illegible] professeurs. Elle en [illegible] leur zèle et leur aptitude [illegible] enseignement est une [illegible] ceux qui s'y consacrent [illegible] la juste rémunération de [illegible]

[illegible] choisis par la direction [illegible] sérieux et très capables [illegible] la tâche difficile qu'ils ont [illegible] Nous espérons donc que nos écoles [illegible] populaires et que les familles [illegible] pas à y envoyer leurs enfants [illegible] des classes sera, si nous ne nous [illegible] extrêmement satisfaisante.

[illegible] *National American* annonce [illegible] quarante journaux au [illegible] Millmore.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES DU KANSAS.

St Louis, 27 août—*Le correspondant du Republicans* dit que le colonel Titus est à Lawrence. Il a été attaqué chez lui et ses blessures sont si graves que l'on craint qu'il n'en succombe.

Le général Smith a envoyé trois compagnies pour protéger les propriétés du gouvernement ainsi que les prisonniers. Il est cependant qu'il n'interviendra pas et qu'il laissera la milice des deux parts régler elle-même le différend de ces derniers par la voie des armes.

Duel.

St Louis, 29 août—MM. Brown et Reynolds, de cette ville, se sont battus en duel. La premier a été blessé au genou au premier feu. La difficulté a été amicale'ment réglée à l'amiable.

ARRIVEE DE L'EMPIRE CITY—Le steamer *Empire City*, capitaine Windle, est arrivé hier à la Quarantaine, venant de New-York et de la Havane. Il a quitté la première de ces villes le 19 et la seconde le 25.

Le steamer *Philadelphia* était à la Havane et devait partir pour New-York le 25.

HAVANE.

La goelette *Mary Elizabeth*, arrivée hier, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 14 courant. Ils ne contiennent rien d'important, et ne font mention d'aucun sinistre occasionné par le dernier ouragan.

LA DOUANE ET L'HÔPITAL DE MARINE. — Le bill d'allocation qu'a voté le Congrès alloue $300,000 pour les travaux de construction de la Douane de la Nouvelle-Orléans, et $151,620 20 pour l'achèvement de l'Hôpital de Marine, situé sur la rive droite du fleuve.

PHARES DE LA LOUISIANE.—Une des clauses du bill des phares, voté à la dernière session du Congrès, porte que $10,000 seront affectés à la reconstruction du phare de Marchac et de la maison du gardien; $20,000 à la construction d'un phare sur le banc du sud-ouest, près de l'entrée de la baie d'Atchafalaya, à la place du navire-phare mouillé actuellement dans cette dernière baie; et $6000 pour la construction d'un phare à l'embouchure de la rivière Amite, sur le lac Maurepas.

CHRONIQUE LOCALE.

Comité pour le Kansas.—Les personnes soussignées ont été nommées membres du comité chargé de recevoir de l'argent pour envoyer du secours au Kansas.

MM. Wilkelmus Bogert, président; Samuel Henderson, Wm A. Gaspard, John M. Bell, John Patterson, H. W. Palfrey, Pierre Soulé, E. B. Fénelon et Mittenberger.

Election de professeurs.—La Direction des Ecoles Publiques du Deuxième District a choisi hier, les professeurs dont les noms suivent:

Ecole Sup. des Garçons—Principal, E. Lamulomère
1er assistant, A. V. Romain
2d assistant, E. Durel

Ecole Sup. des demoiselles.—Principale, Mlle Perry
1re assistante, Mlle L. Pichot
2de assistante, Mme Curry
3de assistante, Mme Communy

Ecole de la rue St Philippe—Principal, M. Woodson
1er assistant, M. Manuel
(1re classe) 3d assistant, Mme Marot
(2de classe) 2d assistante, D. Hernandez
(3de classe) 3de assistante, Mlle Armitrong
(4de classe) 4de assistante, Mme Fernandez

Ecole de la rue Bienville—Principal, M. Duchiron
1er assistant, M. Desbordes
(1re classe) 1re assistante, Mlle Quayron
(2de classe) 2de assistante, Mlle Lutermeier
(3de classe) 3de assistante, Mlle Bourseau
(4de classe) 4de assistante, Mlle Meunier

Ecole de la rue Claiborne—Princ., M. De Labretonne
1er assistant, M. Kelly
(1re classe) 2de assistante, Mlle Mazeau
(2de classe) 3de assistante, Mlle H. Wood
(3de classe) 4de assistante, Mlle Vinavant
(4de classe) 2de assistante, Mlle L. Van Praet

Ecole de la rue Rampart—Principal, M. Poyssot
1re assistante, Mlle Bernard
(1re classe) 2de assistante, Mlle Watkins
(2de classe) 3de assistante, M. Hebert

Ecole du Chemin du Bayou—Principal, M. Bouchard
1re assistante, Mme Amory
2de assistante, Mme Mora Wilt

Ecoles Dess., rue Hospital—Principale, Mlle Cooper
1re assistante, Mlle Chopard
(1re classe) 2e assistante, Mlle Dastugue
(2me classe) 3e assistante, Mlle Whitney
(3me classe) 4e assistante, Mlle Scribble
(4me classe) 5e assistante, Mlle Mayeux
(5me classe) 6e assistante, Mlle Pivert
(6me classe) 7e assistante, M. Turgeau

Ecoles Dess., rue St-Anne—Princ., Mme Sorapure
1re assistante, Mlle Chevalier
(1re classe) 2e assistante, Mlle H. White
(2me classe) 3e assistante, Mlle Rion
(3me classe) 4e assistante, Mlle Demolin

Ecoles Dess., rue des Ramp.—Princ., Mme Blanco
2e assistante, Mme Stockton
(1re classe) 3e assistante, Mlle Rodassin
(2me classe) 4e assistante, Mlle Jourdan

Ecole du Ch. du Bayou—Principale, Mme St Amant
1re assistante, Mlle Kerr
(1re classe) 2e assistante, Mlle Vignaud
(2me classe) 3e assistante, Mlle Lewis

Ecole de la rue Robertson—Principale, Mme Dubois
1re assistante, Mlle Bacon
(1re classe) 2e assistante, Mlle Hodgkins
(2me classe) 3e assistante, Mlle McCarthy
(3me classe) 4e assistante, Mlle Farre
(3me classe) 5e assistante, Mlle O. White

Le salaire du Surintendant a été fixé à $2000. M. A. Lanoux a retiré sa lettre de démission.

Société de Bienfaisance Portugaise.—Les membres de cette société se sont réunis hier pour élire leurs officiers. Président, John Rosa; 1er vice-président, J. R. Masero; 2d de Aguiar; trésorier, Francisco Luiz; secrétaire, J. T. Aranjo; médecin, Dr Kornecki.

Le résultat du dépouillement des votes une fois connu, les membres de la société ont formé une procession qui, précédée d'un deuxième corps de musique, a parcouru plusieurs quartiers de la ville, et, s'arrêtant devant nos bureaux, ces messieurs nous ont fait l'honneur de nous gratifier d'une charmante sérénade.

Comme on le verra dans nos colonnes d'annonces, la société donnera ce soir, dimanche, le 2me anniversaire de son organisation.

Concert au Lac.—Le magnifique orchestre de Lefumeux donne son 2e concert au lac. Il exécutera le *Vieux Zéphyr Inférieur*.

Arrestation.—Daniel Kelly et William Ford ont été arrêtés hier, dans le premier district, pour avoir volé le sac du Conseil en vendant un journal intitulé "Le Bilan" et un autre portant le titre de "New York Police Gazette"—Cautionnement en attendant l'interrogatoire.

Tentative de suicide — Franc-sco Arnudo, garçon de buvette du "California House", encouragé par Espiran et Nicolle Lirée, a été trouvé dans sa chambre, grièvement blessé. On croit qu'il a voulu se suicider. Il a été transporté chez un de ses amis, rue Conti. Son état inspire de vives inquiétudes.

Enquêtes—Le coroner a tenu hier les enquêtes suivantes:

Sur le corps de Jeremiah Lane, trouvé flottant dans le fleuve, en face du Marché Ste Marie, quatrième district. Il était noyé dans le fleuve en montant sur un bateau. Lane avait quarante ans.

Sur le corps d'un blanc qu'on a trouvé dans le fleuve, au dessous de la Pitière, à Algier.

Sur le corps d'une petite fille trouvé sur le wharf du débarcadère du ferry, deuxième district.

Devant la Police Cour.—Jules Hoiler a été envoyé hier, par le recorder protem. Haygler, devant la Première Cour de District, sous prévention d'abus de confiance au préjudice de Jacob Pap.

—Joseph Wingada a été envoyé devant le même tribunal, par le recorder Fabre, pour avoir volé une montre et des vêtements à Jean Olive, maître d'hôtel au navire *Lemuel Dyer*.

Première Cour—Le juge Robertson étant absent, le juge Augustin a présidé.

M. Petit a demandé la mise en cautionnement de Mme Sauvinier, accusée d'avoir empoisonné son mari, fut accepté. Le juge Robert ou avait proposé à la date de hier le jugement de cette dame et de Mme Delmont, a été reconduite en prison.

Le tribunal a refusé le writ d'*habeas corpus* que demandait Mme T. P. Williams comme ayant d'avoir mis le feu à une maison de l'encognure St Louis et Claiborne. Le juge a dit que tout ce qu'il pouvait faire c'est d'accepter un cautionnement pour que cette affaire soit soumise au grand jury. Il acquitterait ainsi la prévenue s'il était appelé à décider la question.—Cautionnement de $1000.

Le cautionnement qu'offrait Wm Burke, accusé du meurtre de George Brown, a été refusé, l'affaire n'ayant pas encore été soumise au grand jury.

L'incendie de Salonique.

Nous avons donné quelques détails sommaires sur le sinistre qui a détruit une partie de Salonique. Les journaux de Constantinople renferment une foule de lettres sur l'effroyable désastre dont la ville turque a été le théâtre. Nous reproduisons la suivante, empruntée à la *Presse d'Orient* et datée du 17 juillet:

L'incendie s'est déclaré à huit heures et demie du soir dans la maison de M. Samuel et bientôt il a pris d'assez grandes proportions. Plusieurs magasins ont été promptement réduits en cendres. On était cependant parvenu à rendre le feu et la plus grande partie des travailleurs d'était retirée. Le feu s'était déclaré en effet dans le Vardar-Kahchi.

L'explosion a eu lieu avec un fracas inexprimable: elle a été d'autant plus forte que les poudres étaient renfermées dans des caves fermées. La commotion s'est entendue dans tous les environs, et on a vu s'élancer dans les airs les débris d'une quantité de maisons. Vous vous imaginez quel a dû être l'effet de cette pluie de pierres énormes, de poutres, de morceaux de bois, de fer, lancés dans toutes les directions avec une force inexprimable. De tous ceux qui se trouvaient au abords de la maison, beaucoup sont morts, plusieurs ont été mis en pièces, et on compte un très-grand nombre de blessés dont plusieurs très-grièvement. On ignore encore le chiffre des personnes qui ont pu être ensevelies sous les décombres.

Le moment après l'explosion a été suivi d'une stupeur indicible, puis d'une panique. L'effroi était tel qu'on ne voyait pas les restes informes ou les cadavres qui gisaient de toutes parts; qu'on n'entendait pas les plaintes des malheureux blessés. A peri quelques personnes plus malheureuses d'elles mêmes, chacun fuyait terrifié, redoutant mêmes toute quoique nouvelle explosion. Ajoutons à cela que les débris enflammés, projetés au loin, allumèrent sur plusieurs points de nouveaux incendies, et vous aurez un tableau à peu près complet de cet épouvantable désastre.

Dans ces incendies, la Myrir-Tchareh (bazar égyptien) a été brûlé; à l'échelle, de grandes quantités de bois, qu'on évalue à 11 ou 12 chekis, ont été consumées. Environ 300 magasins ou boutiques, 14 mosquées, 1 grande consaq, 2 monnaies, 1 collège, 1 bain, 2 khans et divers établissements publics ont été la proie des flammes.

Il serait bien difficile de vous donner dès à présent le chiffre exact de nos pertes. Le commerce a considérablement souffert. Parmi les négociants qui sont le plus sérieusement frappés, on cite M. John Robert Abbott, l'une des maisons les plus importantes du pays; on évalue dans l'opinion publique ses pertes à 20,000 bourses, soit 2 millions de piastres. Cette magasins en pierre, remplis de marchandises et une magnifique maison, qui était en construction dans le fond du bazar, ont été détruits par l'explosion. Fort heureusement la famille Abbott était à la campagne. Ces pertes, et considérables qu'elles soient, n'affecteront certainement pas le moindre crédit de cette maison; mais on ne saurait trop déplorer, même au milieu de tant de malheurs, un sinistre qui frappe si cruellement l'une des plus honorables familles du pays.

Le nombre des morts et des blessés n'est pas encore connu. D'après un recensement sommaire, on compte 37 personnes tuées et 3 qui n'ont pas été retrouvées. On suppose qu'il y en a quelques-unes ensevelies sous les décombres. Le nombre des blessés s'élève à 300 environ; dans ce chiffre il faut compter des blessures très graves qui laissent peu d'espoir.

Notre gouverneur Ahmed-Pacha, l'ancien commandant en chef de Crimée, qui se trouvait sur les lieux avec tous les gens de sa maison, a été blessé à la jambe. Son aide-de-camp a un bras emporté, me dit-on, et trois fractures à la tête; son fils est gravement blessé. De la maison de Youssouf-Pacha, l'ancien gouverneur, huit individus ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Les troupes qui s'étaient rendues sur le théâtre de l'incendie ont été cruellement éprouvées: trois artilleurs ont été tués, plusieurs pompiers n'ont pas reparu. Au total les troupes ont eu 13 hommes tués et 140 blessés.

Je ne vous donne pas ces chiffres comme complets. Dieu veuille qu'ils soient exagérés; malheureusement je crois que ces renseignements sont d'une désolante exactitude.

L'AMIRAL NAPIER A ST-PETERSBOURG—On écrit de St-Pétersbourg, le 30 juillet:

L'amiral Napier est ici depuis quelques jours; son débarquement a Cronstadt, son arrivée à Saint-Pétersbourg ont produit une certaine sensation et ont donné lieu à d'étranges suppositions. Les gens crédules qui accueillent sans contrôle les nouvelles les moins vraisemblables, les *on dit* les plus contradictoires, pour les propager ensuite comme des paroles d'Evangile, attribuent diverses causes au voyage de l'honorable amiral. Mais la version la plus généralement accréditée est la plus absurde de toutes: Sir Charles Napier serait venu en Russie, dit-on, pour gagner le pari que dans le temps il avait fait, à savoir: de déjeuner à Cronstadt et de dîner le même jour à Saint-Pétersbourg. Pour ces deux opérations ont été exactement faites le même entre le lever et le coucher du soleil, l'amiral aurait gagné son pari. Les agents rieur ont beaucoup ri de cette singulière interprétation. Ce que je puis vous mander comme certain, c'est l'invitation que l'empereur Alexandre a envoyé par un de ses aides de camp à l'amiral anglais, avec l'offre d'un appartement aux Apanages, l'un des palais dépendants de la Couronne.

CONSERVATION DU BOIS.—Voici, pour la conservation du bois, une invention curieuse que nous trouvons dans le *London Literary Journal*:

Les procédés employés jusqu'à présent consistent en général à imprégner le bois de sels métalliques, avec cette différence que les uns pénètrent le bois dans une solution de sels métalliques pendant un laps de temps, mais à une température élevée; les autres le plongent dans ladite dissolution pendant un temps assez long. Le premier procédé ne paraît guère ordinaire. M. Apell, professeur saxon, emploie une tout autre méthode; il opère simplement sur le bois comme la nature elle-même. Le charbon sulfuré ayant été changé en charbon vitrioliques, est mis au contact immédiat avec le bois et attire l'humidité atmosphérique; étant également exposé à l'influence de la pluie, le sulfate de fer contenu dans le charbon est dissous et pénètre lentement et graduellement dans le bois qui s'en imprègne. Pour ce procédé, à la fois peu coûteux et effectif, le bois, si on peut s'exprimer ainsi, se minéralise.

FLEURS ESPAGNOL—L'Espagne est un pays turbulent avec des habitudes légamiques et indolentes: c'est un de ces contrastes qu'il est difficile d'expliquer. Voici un trait que racontait dernièrement un voyageur anglais qui a parcouru la Péninsule.

Ce voyageur descendait de diligence à Madrid; il avise un paysan qui passait par terre contre un mur? "Voulez-vous, mon ami, porter ma valise jusqu'à l'hôtel? je vous donnerai une pieceta.

—Pas maintenant, répond l'Espagnol.

—Ah! et quand donc vous plaira-t-il de le faire?

—Quand j'aurai fumé mon cigare.

EMPOISONNEMENT PAR LA PEINTURE.—Il existe un genre d'empoisonnement auquel on ne fait pas suffisamment attention. Il s'agit des exhalaisons pestilentielles qui ont lieu dans les chambres fraichement peintes avec des couleurs qui renferment généralement de la céruse et de l'oxyde de térébenthine. Il résulte d'une série d'expériences récentes, que c'est uniquement aux vapeurs exhalées par cette essence qu'il faut attribuer les effets toxiques de cette peinture. Donnons quelques détails sur ces essais.

La première expérience a eu un résultat négatif: il a été prouvé que ce n'est pas la céruse qui cause, dans ces cas, l'empoisonnement. Voici comment l'opération a été conduite: On a construit une caisse en bois, fermée hermétiquement et peinte avec de la céruse. L'air de cette caisse a ensuite été aspiré et passé par un liquide capable de fixer la céruse. Aucune trace de plomb n'est restée dans ce liquide composé d'ammoniaque et de sulfure.

Une deuxième expérience, faite pour prouver directement que c'est la térébenthine qui occasionne les cas morbides, on a fait entrer dans une cage en verre,—où se trouvait un chien,—un courant d'air qui avait traversé au préalable un ballon renfermant de l'essence de térébenthine. Ce ballon une fois chauffé à l'esprit de vin, les vapeurs ont été entraînées par le courant d'air dans cette cage, où elles tuèrent le pauvre animal.

Cette expérience a été répétée, et elle a prouvé l'assertion du danger qu'offrent les chambres fraichement peintes. Les vapeurs de térébenthine s'emparent de l'oxygène des gaz respirable qu'elles vicient, et, si elles n'entraînent pas la mort des personnes qui habitent ces appartements, elles occasionnent des maladies dangereuses, mais qu'on peut guérir par des excitants et par l'abandon immédiat du logement malsain.

CHANTEUR ET PAPILLON—Anacréon périt étranglé par un grain de raisin; le sort de X. a failli être aussi funeste, seulement ce n'était plus du fait d'un grain de raisin, mais bien de celui d'un papillon.

X.... est beau chanteur; on admirait son talent lun de ces derniers soirs, dans le salon d'une maison de campagne des environs. Comme il faisait chaud, on tenait les fenêtres ouvertes. Une grosse phalène, attirée par la lumière, s'en vient voler à l'étourdie et finit par se jeter en pleine bouche du chanteur occupé à filer un son. Rien de drôle comme la position de X.... : on rit de tout son cœur; mais bientôt il n'y avait plus de quoi rire. X.... saisi de dégoût par la présence de la phalène dans sa bouche, avait voulu la rejeter au plus vite; la salive s'introduit dans le trachée-artère, la toux s'en mêle, et le passage de X.... s'empourpre d'une manière inquiétante.

A force de soin on calma cette irritation; mais X.... ne recommença point son grand air, et à l'avenir il prendra garde de ne plus chanter le soir à la campagne, dans un appartement dont les fenêtres seraient ouvertes.

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE

ROMAN

PAR M. EUGENE SUE.

LXXI.

Le silence de quelques instans que gardaient Albert et madame de Hansfeld fut interrompu par le tintement de la sonnette extérieure de l'appartement.

Antoinette,—dit vivement San-Privato très surpris,—qui peut sonner ici?

—C'est assurément Augustine, ma femme de chambre de confiance. Seule elle sait que j'ai loué cet appartement, dont elle prend soin, et où elle est venue allumer du feu ce matin. Elle ne se permettrait pas de nous interrompre si ce n'est quand elle a quelque circonstance extraordinaire.

—En ce cas, allez ouvrir, et sachons quelle cause imprévue amène ici votre femme de chambre.

Madame de Hansfeld sortit, et, après une courte absence, elle rentra tenant une lettre à la main.

—Eh bien!—dit San-Privato,—que s'est-il passé?

—Votre oncle, monsieur Dumirail, s'est présenté, il y a une heure, chez moi, non plus menaçant et courroucé, mais en larmes et suppliant.

—En larmes.... suppliant.... et pourquoi cela?

—Il s'est adressé à mon valet de chambre Joseph, le conjurant de l'introduire près de moi. L'émotion de votre oncle était si attendrissante que Joseph, les larmes aux yeuf, a cru que je n'était pas à l'hôtel, ce dont monsieur Dumirail pouvait s'assurer en visitant tous les appartemens. Convaincu de la vérité, votre oncle alors a demandé de quoi m'écrire une lettre; il a donné deux louis à Joseph, en l'adjurant de me la faire porter le plus tôt possible, si l'on savait où me trouver, sinon de me la remettre dès que je serais de retour. Augustine, bientôt instruite de cos faits par mon valet de chambre et croyant la chose urgente, est accourue m'apporter la lettre de votre oncle. Lisez-la, vous arriverez ensuite.

San-Privato prit la missive de monsieur Dumirail, ainsi conçue et adressée à madame de Hansfeld:

"Madame,

"Malgré tous mes efforts, je n'ai pu découvrir la retraite de mon fils; vous seule vous devez le connaître. Ayez pitié d'une famille au désespoir! Ma femme en meurt, madame, elle se meurt! Elle demande à embrasser son enfant avant d'expirer; ne la privez pas de cette consolation suprême! Non, non, quelle que soit l'opinion que j'aie pu concevoir de vous, madame, vous ne répondrez pas au prière! elle d'adresse à un sentiment sacré pour toute créature humaine. Vous apprendrez à Maurice que sa mère est en danger de mort; il accourra près d'elle, et recevra, hélas! ses derniers embrassements; il n'y a pas un moment à perdre. Madame, je vous conjure, ayez pitié de nous!.....

"DUMIRAIL."

L'âme des souffrets, disions nous tout à l'heure, offre souvent des mystères étrangés.

Mme de Hansfeld est sous peu, rappelée que San-Privato, l'avait eue, *en faiblesse*.

La courtisane trouvait odieux et surtout insulte de priver cette mère mourante de la consolation suprême d'embrasser son enfant et puis enin cette mort allait rendre Maurice héritier d'une fortune assez considérable et la cupidité d'Antoinette, certaine d'avance de sa proie, lui inspirait cette espèce de bienveillance à laquelle nous prétendons toujours un heureux avenir. Aussi, sans même de Hansfeld fit-elle à San-Privato:

—Je vais aussi double, mon ami, vous souhaiter très sotte, mais cette lettre m'émeut malgré moi.

—Pourquoi?

—Oui, et je crois qu'il n'y a aucun inconvénient à.....

—.....à ce que Maurice de l'agente de San-Privato.—Ah! San-Privato avec un air rire d'ironie [illegible] Mme de Hansfeld, mais cette lettre, l'attendrissement trouble la lucidité et obscurcit votre esprit.

—Et quoi, de grâce?

—D'abord cette lettre de mon oncle peut être mensongère et cacher un piège.....

—Ne vous vous pas de ne dire que votre mère avait trouvé hier madame Dumirail dans un état de santé des plus alarmans, presque désespéré?

—Soit, mais elle n'était point à l'agonie, et, en admettant même que ma tante agonise, qu'il ait demandé à embrasser une dernière fois Maurice, il est d'une importance capitale de ne pas accéder à ce désir.

—Encore une fois, quel inconvénient y voyez-vous?

—Songez donc à l'impression profonde, terrible, que peut causer à Maurice la vue de sa mère mourante!..... Songez donc à l'effet qu'elle peut, par ses dernières paroles, produire sur lui; aux engagemens qu'elle en obtiendrait sans doute!.... Je vous dis, moi, qu'il est plus que probable qu'une révolution violente s'opérerait dans l'esprit de ce garçon, et il ne faut pas que cela soit.

—Albert, je reconnais la justesse de tes réflexions; j'avais étourdiment cédé à mon premier mouvement.

—Ma chère, ma chère, ma chère, est fâcheuse en effetes. Vous laisserez donc Maurice dans l'ignorance, vous serez même de votre influence sur lui afin de le garder encore au-delà du jour où il atteindra sa majorité... Je vous tiendrai d'ailleurs au courant de la santé de sa mère.

—Il en sera, mon ami, selon que vous le désirez.

—Quant à mon oncle Dumirail, vous vous dépêcherez de nouvelles obsessions de sa part en lui répondant une lettre très-digne, très touchante, et surtout empreinte d'un caractère de sévérité irréductible, afin de le convaincre que la retraite de Maurice vous est absolument inconnue. Grâce à ces mesures, nous parviendrons aux fins que nous nous proposons.

—Ainsi soit, Albert; vous êtes mon Dieu et mon prophète.

LXXII.

Trois jours après l'entretien de San-Privato et de madame de Hansfeld, Maurice, ayant depuis la veille atteint sa majorité, sortait de sa cachette de Belleville et se dirigeait vers l'hôtel d'Orange, résolu à avoir une explication décisive avec son père et sa mère, et de leur poser carrément son *ultimatum*, pensait-il.

Antoinette, profitant de l'isolement où elle tenait ce malheureux, et profitant de sa perverse influence sur lui, l'engageait de plus en plus dans la voie de sa ruine et de sa dégradation morale. Remarquons curieuse, confirmée par des milliers de faits: presque toujours la cause première de la porte des *lis de l'enfer* est une certaine complaisance pour une haute placée dans la hiérarchie de cette classe de femmes, et plus ou moins adroite, selon le degré d'intelligence, qui se dupe. Or, des jeunes gens parfois beaux, distingués, spirituels, sont trompés, joués, bernés, vilipendés, moqués et surtout dépouillés par quelque drôlesse ainsi que les barbons ridicules de l'ancienne comédie.

Quel d'étonnant à ce que l'on soit sans pitié pour ceux dont on s'amuse, dont on se joue, but, et souvent si honteuses, si criminelles à leur fin?

Maurice, en regagnant le logis paternel après six semaines de disparition, résumait ainsi sa situation:

—Je vais trouver mon père et ma mère courroucés contre moi; il me faudra leur en imposer par du sang-froid, et, ainsi que me l'a conseillé Antoinette, prendre hardiment le taureau par les cornes; en un mot, prévenir l'attaque en attaquant moi-même. Pas de faiblesse. J'ai pour moi mes droits, le droit, le voici: Je ne suis plus un enfant, je suis homme, je suis libre de mes volontés, maître de mes actions; donc, je veux rester à Paris, et j'ai le droit d'y rester. Je n'ai de goût ni pour la carrière diplomatique ni pour toute autre, par cette excellente raison que, fils unique et un jour héritier de quinze à seize mille francs de fortune (au moins), il serait absurde à moi de m'assujettir à une occupation quelconque.

Mais, pour vivre à Paris sans rien faire, et y vivre convenablement, il faut de l'argent.

Certes, et l'argent ne me manquera pas: j'ai deux moyens d'en obtenir, soit de usuriers, soit de ma famille, et je vais tenter aujourd'hui près d'elle une dernière démarche, afin de mettre complétement la *justice* de mon côté. Tant pis pour mes parens s'ils me refusent!..... ils seront responsables de l'avenir.

Je ne leur demanderai d'ailleurs rien que de raisonnable, à savoir: *trente mille francs* en *un*, pas un liard de moins, pas un liard de plus. C'est comme on dit: à prendre ou à laisser.

Voici sur quoi je base cette demande aussi légitime que possible, pour peu qu'on l'examine sans préjugés:

Mes parens jouissent d'environ *soixante mil livres* de rentes, ils n'en dépensent pas quinze lorsqu'ils vivent au Morbion (et encore ils ne le quittent guère) consolidant de rester à Paris, ou ils s'ennuient d'ailleurs à mourir); ils économisent donc environ annuellement *quarante-cinq mille francs* sur leurs revenus; économies énormes! Or, y a-t-il de ma part exagération à leur demander *trois mille francs* sur ces quarante-cinq mille qu'ils économisent, dont ils ne savent plus où qui leur sont complétement inutiles? Mais j'entends mon père me répondre:

—Je comprends que tu veuilles plus de faire, vous en profitiez un peu.

—D'accord. Ainsi, mon père, vous en conviendrez vous-même, ces économies ne sont destinées; elles m'appartiendront un jour?

—Oui, mon fils.

—En ce cas, que vous importe, mon père, de m'en accorder la jouissance, maintenant que je suis dans l'âge des plaisirs?

—Mais, mon fils, je n'ai rien à vous répondre, sinon qu'il ne me convient point de vous donner trente mille francs par an afin d'entretenir votre dépense à Paris. Votre mère et moi, nous disposons de notre bien comme nous l'entendons. Nous ne vous donnerons pas un centime si vous vous obstinez à rester ici malgré nos ordres.

—Mon père, est-ce la votre dernier mot?

—Oui, mon fils.

—Voici le mien: je suis majeur, la loi m'émancipe..... elle ne reconnaît plus votre autorité sur moi, elle ne vous n'avez donc aucunement le droit de m'obliger de retourner dans le Jura. Vous commettez une injustice en me privant d'argent, seulement en me prenant, ainsi que l'on dit, par la faim. C'est-à-dire en menaçant de me priver de ce qui m'est nécessaire pour exécuter votre menace, mais de ses conséquences vous serez responsable envers moi, et vous en répondrez.

—Si vous entendez parler des dettes que vous contracterez, mon fils, je vous déclare que je ne les payerai point.

—Mon père, je ferai tout ce qui me sera possible pour éviter de vous compromettre, mon fils, je vous déclare que je ne les payerai point.

—Mais, mon père, il faudra toujours qu'elles soient payées, tôt ou tard.

—Après ma mort..... vous voulez dire?

—Ainsi, vous ne voulez pas payer?

"Ne me prêtez pas, mon père, une si noire pensée: vous m'avez, tout à l'heure, dit vous-même qu'après vous vos biens me reviendraient. Il ne doit pas vous rester plus de vivre obscur *qu'un jour* je paierai mes dettes en honnête homme, seulement il dépend de vous m'épargner la nécessité de contracter des emprunts ruineux, en m'accordant de quoi suffire honorablement à mes besoins.

"—Encore une fois, vous quitterez Paris, mon fils; sinon, vous y resterez à vos risques et périls.

"—Mon choix est fait, mon père; mon droit mon indépendance, ma dignité me le dictent..... Je resterai à Paris..... et si désormais il survient un certain refroidissement entre nous, je n'aurai pas, du moins, à m'en reprocher la cause," répondrai-je à mon père, et tout sera dit.

Or, il fut bien mal reçu, j'avoue, ajouta mentalement Maurice,—je préférerais cette solution à l'autre, si peu probable qu'elle soit d'ailleurs; car, si ma famille consentait à m'accorder trente mille francs de pension, à la condition de ma part de m'engager sur l'honneur de ne pas contracter de dettes, je serais lié moralement et je serais fort gêné. Trente mille francs, c'est peu, si j'en juge d'après la promptitude avec laquelle mon emprunt de vingt mille francs a fondu entre mes mains, et je n'ai donné que des dépenses à mes fournisseurs. Je ne suis pas seulement à mon aise, il faut que j'aille chercher un charmant appartement, meublé avec une coquetterie et un luxe digne d'Antoinette, afin qu'elle ne trouve pas en sortant de son splendide hôtel pour venir chez moi..... Je lui donnerai souvent à souper; il me faut au moins un cheval de selle, un cheval de suite pour mon groom, et un cheval de harnais avec un petit coupé pour sortir le soir; sans parler d'autres dépenses aussi véritablement indispensables, auxquelles les trente mille francs de la pension que je demande à mon père seraient loin de satisfaire; je préfère donc venir ma requête accueillie par un refus sec et net. J'aurais ainsi mes coudées franches, et j'éprouverais moins de regret de me séparer de ma famille, puisque, en définitive, elle l'aurait voulu.

Et encore, voyons, soyons sincère avec moi-même: cette séparation me coûtera-t-elle beaucoup?

Hé bien! je suis obligé de me l'avouer: je serais, je crois, assez indifférent à cette séparation. Quel étrange revirement dans mes affections!

Je me souviens qu'au Morillon, lors du voyage que j'ai fait chaque année mon père à Genève, pour la vente de son bois, son absence durait à peine quinze jours, et ces 15 jours me semblaient un siècle. A chaque instant je regrettais, pour ainsi dire physiquement, cette séparation, tant là présence de mon père me manquait; mais seule consolation était de redoubler de tendresse envers ma mère, et le soir je m'endormais la tête sur ses genoux, parlant toujours de lui et disant:

"Mère, encore un jour de passé; il nous rapproche d'autant de ce moment où mon père ne nous reverrons, ce bon père!"

Et à son retour, quels jois! quelle satisfaction! C'était fête au logis et dans tous les cœurs, dans le mien surtout! Oui,—ajoutait Maurice de plus en plus pensif et quelque peu ému de ces douces réminiscences de ses premières jouissances,—comment a-t-il pu se produire ce refroidissement graduel qui peu à peu a fait de moi l'endroit de mes parens? Quelles en sont les causes premières? Sans doute leurs injustes exigences envers moi, leur égoïsme, les calomnies odieuses dont ils ont tenté de noircir Antoinette à mes yeux. Et puis, au Morillon, je n'étais encore, à bien dire, qu'un enfant, et je n'avais rien de la vie, je parlais peu, je n'osais pas, les occupations de mes parens: il résultait de cette réserve, d'ailleurs bien naturelle, de mon jeune âge, et surtout par ma position de fils unique, une différence entre moi et eux, et, en définitive, complétement séparés par nos goûts, par les tendances de mon âge, et surtout par mes préjugés réciproques, il n'est pas surprenant qu'une sorte de glace se soit formée entre eux et moi. Enfin, ce qui me semble inexplicable, et ce que je ne reproche comme une injustice, comme une lâcheté indigne, c'est le peu de cas de mes convenances, qui, malgré mes vingt ans pour lui, en reportent vers moi, comme une lâcheté indigne, c'est le peu de cas de mes convenances, qui, malgré mes vingt ans pour lui, en